

## **Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Mme Pascale ANDRE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de :

- Monsieur Joseph RAGUENES, excusé, qui donne pouvoir à Madame Pascale ANDRÉ,
- Monsieur Marc JEZEQUEL, excusé, qui donne pouvoir à Jean-Luc KERGLONOU.
- Monsieur Michel BERTAUCHE, excusé.

Monsieur Jean-Luc KERGLONOU est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 2 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

### **DCM 2018-06-01 Modification du tableau des effectifs et passage en Commission Administrative Paritaire**

Mme Pascale ANDRÉ, Maire rappelle l'existence et l'utilisation du tableau des effectifs qui doit être modifié à chaque changement concernant le personnel communal.

Compte-tenu de la réorganisation des services administratifs validée au conseil de juin et à la demande de reprise anticipée de Mme Véronique GUEDEZ, agent administratif, suite à congé parental, le tableau des effectifs doit être revu.

Mme le Maire informe que Mme GUEDEZ réintègrera la collectivité à 80% à compter du 17/09.

Compte tenu de sa demande de reprise à temps partiel, il est nécessaire de réévaluer le poste créé en juin (à 50%).

Dans le tableau des effectifs, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps plein.

Par ailleurs les conditions dans lesquelles l'agent réintègre la collectivité nécessite un passage en Commission Administrative Paritaire. La CAP a été saisie et aura lieu le 21/09/2018.

A l'appui d'un travail mené avec le service Ressources Humaines/CCPI, il est donc proposé les modifications suivantes au service de l'administration générale:

- Création d'un 4<sup>e</sup> poste administratif à temps plein, en charge des tâches opérationnelles de comptabilité/facturation en particulier.
- Le 3<sup>e</sup> poste à 50% créé en juin est maintenu et reste vacant pour le moment.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Enfin, il est également utile d'adapter le tableau des emplois à l'avancement de carrière des agents de la commune et à la demande de retraite progressive d'une ATSEM.

Cette modification prend en compte :

- Les avancements de grade des ATSEM proposées par le Centre de Gestion du Finistère,
- La suppression d'un poste d'ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe à 57% (ETP) soumise à la validation du Comité Technique Paritaire du 14/09
- La création d'un poste d'ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe à 40% (ETP) lié à la demande de diminution du temps de travail par l'agent.

**Tableau des emplois permanents au 12/09/2018**  
Commune de Lanrivouaré

FILIERE	Catégorie	Cadre d'emploi	EMPLOI PERMANENT	Grade actuel	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	ETP	observations
ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR	Secrétaire générale		1	0	TC	1	poste créé le 01/07/2018 - recrutement le 01/11/2018
	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistante administrative chargée de l'accueil et du secrétariat	Adjoint administratif	1	0	TC	1	
	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	Chargé/e de la gestion comptable et de la communication		0	1	TC	0,5	poste créé le 01/07/2018
	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	Chargé/e de la gestion comptable et de la communication	Adjoint administratif	1	0	TC	1	Poste à créer CM du 12/09/2018 - Réintégration à la demande de l'agent à 80%
TECHNIQUE	C	TECHNICIEN	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	1	0	TC	1	
	C	ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien des services techniques	Adjoint technique	1	0	TC	1	
	C	ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien des services techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	TC	1,00	
	C	ADJOINT TECHNIQUE	Agent de restauration/agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	1	0	TNC	0,77	
	C	ADJOINT TECHNIQUE	Agent de restauration/agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	1	0	TNC	0,72	
	C	ADJOINT TECHNIQUE	Animateur périscolaire/agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique	1	0	TNC	0,74	
	c	ADJOINT TECHNIQUE ou AGENT SOCIAL	Assistante d'accueil halte garderie	Adjoint technique	1	0	TNC	0,79	
MEDICO SOCIALE	B	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Responsable de la halte garderie	Educateur principal de jeunes enfants	1	0	TNC	0,77	
	C	ASSISTANTS DES ENSEIGNANTS DES ECOLES MATERNELLES/AGENTS SOCIAUX	Assistante des enseignants des écoles maternelles	ATSEM principal 1ère classe	1	0	TNC	0,76	
	C	ASSISTANTS DES ENSEIGNANTS DES ECOLES MATERNELLES/AGENTS SOCIAUX	Assistante des enseignants des écoles maternelles	ATSEM principal 1ère classe	0	1	TNC	0,57	Poste à supprimer - passage en CAP du 14/09
	C	ASSISTANTS DES ENSEIGNANTS DES ECOLES MATERNELLES/AGENTS SOCIAUX	Assistante des enseignants des écoles maternelles	ATSEM principal 1ère classe	1	0	TNC	0,40	Poste à créer CM du 12/09/2018 - Diminution du tps de travail lié à la demande de l'agent
	C	ASSISTANTS DES ENSEIGNANTS DES ECOLES MATERNELLES/AGENTS SOCIAUX	Assistante des enseignants des écoles maternelles	ATSEM principal 1ère classe	1	0	TNC	0,88	
CULTURELLE	C	ADJOINT DU PATRIMOINE	Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine	1	0	TNC	0,14	
<b>Emplois permanents</b>					<b>16</b>	<b>2</b>	<b>ETP</b>	<b>13,89</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les modifications au tableau des effectifs sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire de la Commission Administrative Paritaire et autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DCM 2018-06-02 Convention de mutualisation Commune/CCPI**

Mme Pascale ANDRÉ, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une convention de mutualisation de service est proposée par la CCPI pour assurer une mission ponctuelle au sein du Service Assainissement du 24/09 au 16/11/2018, 2 jours par semaine le lundi et le mardi. (date prévisionnelle au regard des besoins du service). Le recours à un agent administratif est sollicité dans ce contexte pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la convention de mutualisation de service et autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DCM 2018-06-03 Attribution du nom de rue et des n° des lotissements communaux**

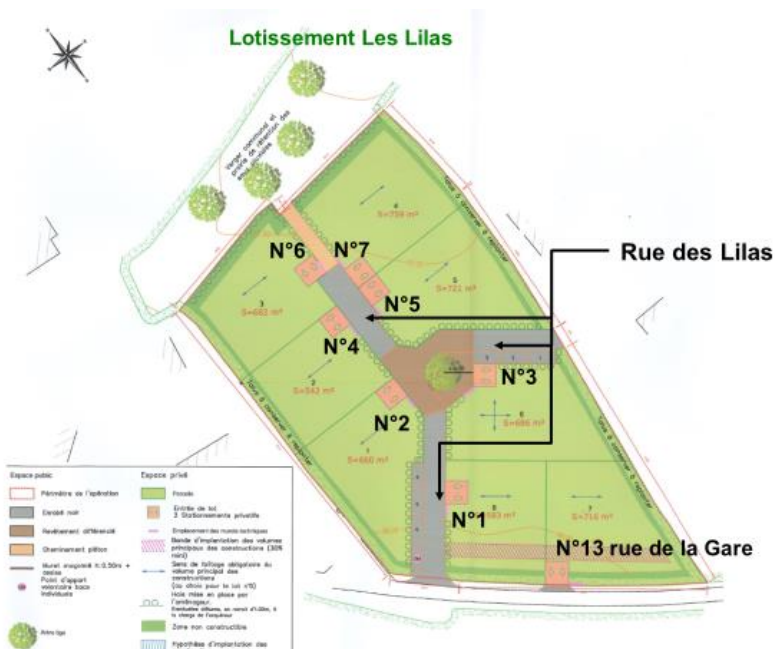
Mme Pascale ANDRÉ, Maire, informe le Conseil Municipal, dans le cadre des lotissements communaux nouvellement créés que l'adressage des maisons et la dénomination des rues doivent être réalisés.

M. Pierre CABON, Adjoint au Maire en charge du social, rappelle les noms des lotissements et soumet les propositions du bureau municipal au vote du Conseil :

Proposition:

- Lotissement Les Lilas:
  - o Rue des Lilas

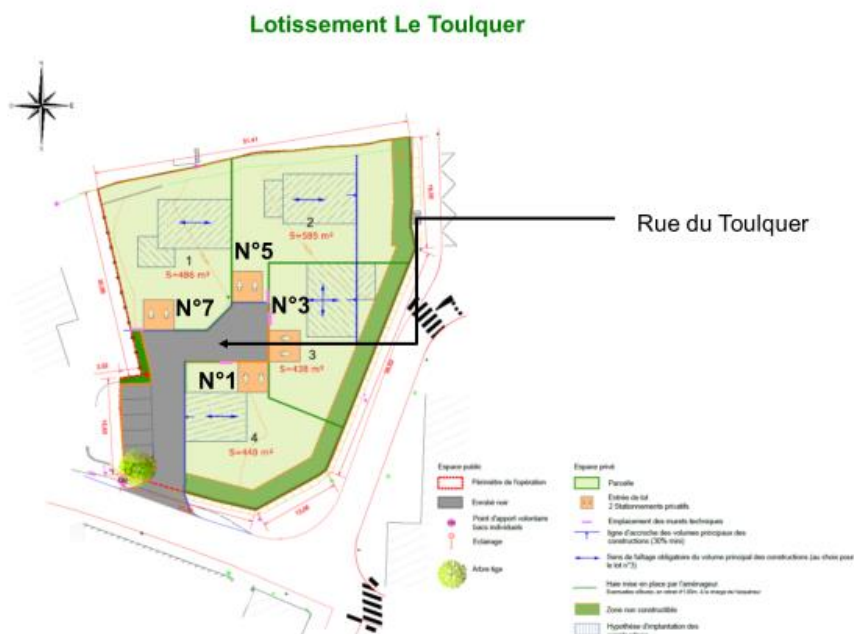
N° de Lot	N° de rue attribué	Adresse attribuée
1	N°2	2 rue des Lilas
2	N°4	4 rue des Lilas
3	N°6	6 rue des Lilas
4	N°7	7 rue des Lilas
5	N°5	5 rue des Lilas
6	N°3	3 rue des Lilas
7	N°13	13 rue de la Gare
8	N°1	1 rue des Lilas



Proposition:

- Lotissement Le Toulquer:
  - o Rue du Toulquer

N° de Lot	N° de rue attribué	Adresse attribuée
1	N°7	7 Rue du Toulquer
2	N°5	5 Rue du Toulquer
3	N°3	3 rue du Toulquer
4	N°1	1 rue du Toulquer



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve les nouvelles dénominations et la numérotation des voies et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DCM 2018-06-04 Avenant sur le lot n°1 Gros Œuvre - Marché Mairie**

Mme Pascale ANDRÉ, Maire, informe le Conseil Municipal que suite à constatation de la vétusté d'un bâtiment attenant à la mairie, il s'avère que des prestations supplémentaires sont nécessaires.

- Des travaux en moins-value liés au dallage du terre-plein dans les existants

- Des travaux en plus-value liés à des travaux de déconstruction, terrassements, fondations, des ouvrages verticaux et horizontaux et du piquage avec enduit
- Des modifications liées à la fenêtre en façade nord.

Un devis modificatif de l'entreprise FOREST d'un montant de 33 477.30€ HT doit être validé:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire ou l'un des adjoints à signer l'avenant et tous les documents afférents à ce dossier.

### **DCM 2018-05-05 Décision modificative n°3**

Madame Pascale ANDRE, Maire, informe le Conseil Municipal que suite à changement de fournisseur de gaz pour la chaudière au terrain de foot, l'ancien fournisseur reprend l'ancienne cuve, le nouveau fournisseur en remet une nouvelle en location avec une caution de départ de 650€, il en convient de créer une ligne modificative sur le budget communal pour régulariser les écritures comptables.

Article	Compte	Opération	Montant
275	Dépôt et cautionnement versé		+800€
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	79	-800€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°3 du Budget Commune 2018 et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier

### **DCM 2018-05-06 DIA**

Pour information, Madame Pascale ANDRE, Maire, fait savoir que la Commune n'a pas usé de son droit de préemption pour les parcelles suivantes proposées à la vente :

- Parcelle AD n°114, rue de la Gare, superficie 768 m<sup>2</sup>
- Parcelle AE n°81, 9 rue Toulou Lern, superficie 730 m<sup>2</sup>
- Parcelle B n°281 et B n°282, Pen ar Choat, 855 m<sup>2</sup>
- Parcelle AE n°47, 12 route de Ploudalmézeau, 2466 m<sup>2</sup>

### **Questions diverses**

- **Rénovation de la Mairie - avancement des travaux**

Mme Pascale ANDRÉ, Maire, informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de rénovation de la mairie. Un retard concernant la pose des fermetures prévues fin juillet est reportée fin septembre. Un décalage est également constaté sur le gros-œuvre du fait de la démolition et reconstruction d'un bâtiment.

La livraison des nouveaux locaux ne devrait désormais se faire qu'à compter de 2019

- **Révision du zonage d'assainissement des eaux usées**

Mme le Maire rappelle la délégation de compétence assainissement à la CCPI, dossier qui suit son cours avec l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées qui se déroulera du 19/09/2018 au 19/10/2018.

Date et lieu des permanences :

- 19/09/2018 9h-12h Salle André MALRAUX, Lanrivoaré
- 06/10/2018 9h-12h Salle André MALRAUX, Lanrivoaré
- 19/10/2018 14h-16h30 Sièges de la CCPI, Lanrivoaré

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la CCPI, un renvoi vers ce dossier est également fait sur le site de la Mairie.

- **Point rentrée**

Mme QUEMENEUR Anne, adjointe aux affaires scolaires fait part au Conseil Municipal que la rentrée des classes s'est faite dans de bonnes conditions avec un effectif de 154 élèves inscrits, 146 élèves étaient présents à la rentrée, les autres commenceront en janvier 2019. L'effectif est en moyenne de 20 à 24 élèves par classe.

La répartition des classes est la suivante :

22 TPS/PS/MS 1

22 TPS/PS/MS 2

22 MS/GS

20 CP/CE1

21 CE1/CE2

23 CE2/CM1

24 CM2

Il est à souligner que l'école de Lanrivoaré était dans la liste des fermetures potentielles de classe, mais a été épargnée.

La garderie périscolaire est ouverte désormais dès 7h le matin.

- **Info horaires Halte-Garderie**

Une demande a été faite pour une ouverture de la Halte-Garderie dès 8h40 afin de s'aligner sur l'heure de début de classe. La commune est en attente de l'avis de la PMI sur ce point.

- **Travaux aire multisports**

Concernant l'aire multisport la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles nous autorise à effectuer les travaux. Le terrassement est commencé et la pose de la structure de jeux est prévue pour fin novembre.

- **Point CAF**

La CAF nous a fait part cette semaine des orientations de la COG (convention d'objectifs et de gestion) votées par la CAF. Ces nouvelles orientations ne sont pas en notre faveur alors que nous devons renouveler d'ici la fin d'année notre CEJ (contrat enfance jeunesse). Les retours CEJ sont gelés : les développements d'heure effectués dans le cadre de la convention Breizh Jeunesse ne seront pas financés. On reste sur le montant antérieur. Le surcoût est donc très important, d'autant plus que cela s'applique rétroactivement au 01/01/2018. Suite à la réunion du 18/09/2018 avec la CAF, la commission enfance jeunesse va se réunir pour évoquer les différentes possibilités et moyens de poursuite de notre politique jeunesse.

La CAF nous a également informé que la subvention accordée pour la garderie périscolaire sera réduite à zéro et rétroactivement au 01/01/2018 également. La raison invoquée est que notre garderie n'est pas une garderie déclarée au sens ALSH.

Les budgets de la CAF ne sont plus en augmentation comme les années passées, les orientations sont vers les zones prioritaires et les économies faites par l'état nous impactent directement. A ce jour aucune information n'est connue sur l'impact concernant la petite enfance (Halte Garderie) et son incidence en cas d'évolution vers une micro - crèche. Un RDV technique avec la PMI a lieu mi octobre pour prendre connaissance des contraintes éventuelles. Une étude avec la CAF aura lieu ultérieurement si la réunion technique est positive.

- La prochaine réunion inter associations aura lieu le lundi 24/09/2018

- La prochaine réunion du Conseil Municipal devrait avoir lieu le Lundi 15/10 à 20h30

L'ordre du jour est épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h